

Participation prévisionnelle de votre commune à la facture sociale 2007

Commune
ECUBLENS

Régime social	Participation de votre commune
1. PC à domicile et hébergement	2341783
2. Assurance maladie	862237
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	2574053
4. Protection de la jeunesse	376535
5. COFOP - Transition formation	34696
6. Enseignement spécialisé	477280
Participation prévisionnelle totale de votre commune	6666584

Cette participation est calculée sur la base des critères suivants:

- calcul des acomptes 2007 provisoires pour la péréquation intercommunale et la facture sociale, tel qu'adopté par le Conseil d'Etat le 4.10.2006 ;
- budget 2007 de l'Etat de Vaud tel que voté par le Conseil d'Etat.

Lausanne, le 5 octobre 2006

**Variations entre les acomptes 2006 et les prévisions de facture 2007
pour l'ensemble des communes**

Régime social	Facture 2007 prévision- nelle	Facture 2006 (acomptes 2006)	Ecart en francs	Ecart en %
1. PC à domicile et hébergement	169 100 800	157 069 600	12 031 200	7.1
2. Assurance maladie	62 262 400	56 162 300	6 100 100	10.9
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	185 873 100	177 622 700	8 250 400	4.6
4. Protection de la jeunesse	27 189 700	27 927 800	- 738 100	-2.6
5. COFOP - Transition formation	2 505 400	2 422 500	82 900	3.4
6. Enseignement spécialisé	34 464 500	33 152 900	1 311 600	4.0
Total	481 395 900	454 357 800	27 038 100	6.0

Motifs des principales variations entre les factures 2006 et 2007 prévisionnelles

1. PC à domicile et hébergement: augmentation de 12 millions

L'effet du vieillissement démographique explique tout d'abord une évolution naturelle du nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, le programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS) prévoit la construction de 14 EMS (constructions nouvelles ou agrandissements) pour répondre aux besoins d'hébergement de la population vaudoise (460 lits supplémentaires).

La mise en oeuvre de ce programme a été perturbée par le refus par le peuple vaudois en 2005 de la nouvelle loi sur les EMS. Afin de débloquer ce programme, une solution impliquant un financement solidaire (Etat, communes, Confédération, résidents financièrement autonomes) a été trouvée. Cette solution consiste à modifier la LPFES et elle a pour effet de faire porter sur le tarif journalier des charges d'entretien et mobilières auparavant assumées uniquement par l'Etat. Cette charge supplémentaire sur les tarifs sera assumée pour un quart environ par les résidents autonomes financièrement et pour trois quart par les régimes sociaux (Etat, communes et Confédération). Les montants ainsi libérés au budget de l'Etat peuvent être affectés au financement de cinq des 14 EMS prévus par PIMEMS.

L'autre élément explicatif réside dans la prise en charge par le régime des PC de mineurs suivis par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et placés en institution. Ce transfert permet de bénéficier de la subvention fédérale liée aux PC et diminue d'autant la participation nette des communes puisque la dépense a été supprimée du budget du SPJ.

2. Assurance maladie: augmentation de 6.1 millions

La Confédération a augmenté l'enveloppe 2007 pour la réduction des primes d'assurance maladie afin de permettre aux cantons de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), à savoir la prise en charge du 50% de la prime des subsidiés enfants et jeunes en formation.

L'autre phénomène, dont nous vous avons fait état dans la réévaluation faite à fin-juin 2006 (courrier du 10.07.06), consiste en l'accroissement du nombre d'assurés en situation difficile et qui se retrouvent en défaut de paiement de leurs primes. L'application des nouvelles dispositions en matière de contentieux - art.90 OAMAL – raccourcit les procédures de poursuites et permet aux assureurs de suspendre plus rapidement leurs prestations. Une convention a été passée avec les assureurs afin de limiter au maximum le nombre de personnes en suspension d'assurance. A ce jour, tout porte à croire que la prise en charge de ce contentieux continuera de croître à l'avenir.

3. Aides, subventions et autres régimes sociaux: augmentation de 8.3 millions

Les principales variations de ce régime sont expliquées par service ou par type de prestation:

❖ Aides sociales relevant du Service de prévoyance et aide sociales (SPAS)

La hausse des dépenses nettes du SPAS s'explique en premier lieu par un ajustement budgétaire entre 2006 et 2007 des prestations du revenu d'insertion (RI). En effet, la construction du budget 2006 a été fondée sur un nombre moyen de 9'950 dossiers RI alors qu'en réalité, sur la base des chiffres de ces trois derniers mois, ce nombre se situe autour des 10'200 dossiers, avec une tendance à la stabilisation, voire à une légère baisse. Sur cette base, le Conseil d'Etat a privilégié une interprétation optimiste des indicateurs pour l'établissement du budget 2007 en adoptant comme base de calcul un nombre moyen de 10'100 dossiers. Rappelons également que la croissance des dossiers du RI peut être mise partiellement sur le compte de la diminution du nombre d'indemnités de chômage (passage de 520 à 400 jours).

Pour ce qui est du barème des normes du RI, il ne subit aucune modification pour 2007, par contre, et comme annoncé dans la réévaluation budgétaire faite à fin juin, les remboursements de l'assurance invalidité (AI) ont diminué de 17% entre 2005 et 2006, ce qui influence à la hausse les dépenses nettes.

Par ailleurs, le DSAS, en collaboration avec le DFJ et le DEC a élargit l'offre de mesures d'insertion sociales (MIS), en particulier par la mise en place d'un programme de formation-accompagnement des jeunes adultes en difficulté (FORJAD).

Il faut relever enfin un rattrapage de l'effet de croissance des dossiers 2005/2006 qui se répercute avec un certain retard sur le budget RAS. Le mode de financement des Centres sociaux régionaux (CSR) sera dorénavant basé sur une nouvelle unité d'œuvre: "nombre de dossiers RI financés", nombre qui a été sous-évalué pour 2006 en raison de son caractère nouveau par rapport au RMR et à l'ASV.

❖ Aides liées au domaine de l'asile et relevant soit du Service de la population (SPOP) soit du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

En 2006 deux crédits supplémentaires ont dû être demandés pour faire face principalement à l'accroissement (annoncé dans notre courrier du 10 juillet dernier) des montants versés pour l'aide et les soins médicaux d'urgence aux personnes faisant l'objet d'une décision de non entrée en matière (NEM).

Le budget 2007 intègre ces éléments, ce qui explique qu'il soit en augmentation par rapport au budget 2006 initial.

❖ Service de la santé publique (SSP)

Les coûts du planning familial ayant été inclus dans la facture sociale 2007, les communes ne recevront dès lors plus de demande de participation financière de la part de PROFA.

4. Protection de la jeunesse: diminution de 0,7 million

Comme nous vous l'expliquions dans le premier régime, le principal argument justifiant l'écart entre 2006 et 2007 est lié à la prise en compte par la Caisse cantonale de compensation AVS des prestations complémentaires en faveur des mineurs placés en institutions spécialisées et au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI. A relever également une légère augmentation de l'aide de la Confédération en faveur des mineurs requérants d'asile suivis par le SPJ.

5. COFOP - Transition formation: augmentation de 0.1 million

L'acquisition d'une nouvelle machine utilisée dans la formation des jeunes explique cette légère variation budgétaire.

6. Enseignement spécialisé: augmentation de 1.3 millions

La variation de ce régime s'explique par l'ouverture d'une nouvelle unité d'accueil pour enfants sévèrement handicapés ainsi que par l'augmentation des prestations individuelles accordées à des élèves en situation de handicap dans le but de permettre leur maintien dans l'école régulière.

Lausanne, le 5 octobre 2006

Tableau de la répartition des charges d'Ecublens pour la facture sociale par rapport à la classification des communes pour les années 2002 à 2007.

Facture sociale et péréquation * classification selon nouvelle péréquation intercommunale	Budget 2007 *Classe 12.7	Budget 2006 *Classe 13.4	Comptes 2005 Classe 6	Comptes 2004 Classe 6	Comptes 2003 Classe 5	Comptes 2002 Classe 7
Facture sociale						
532.3512 Part. à l'enseign. spécialisé	477'300.--	321'200.--	406'639.--	394'558.--	468'664.--	384'080.--
710.3515.01 Aides, subv. et autres régimes	2'574'100.--	1'720'000.--	1'911'901.--	1'668'149.--	1'594'914.--	1'414'716.--
710.3515.02 Protection de la jeunesse	376'500.--	270'600.--	381'036.--	412'149.--	506'738.--	430'143.--
720.3515 PC à domicile et hébergement	2'341'800.--	1'522'000.--	1'542'104.--	1'559'650.--	1'682'425.--	1'543'102.--
720.3516 Assurance maladie	862'200.--	544'200.--	719'244.--	746'536.--	838'951.--	680'706.--
720.3517 COFOP – transition formation	34'700.--	23'500.--	35'860.--	494'966.--	512'089.--	515'868.--
730.3654.07 Part. aux frais de la LAPRHEMS			449'248.--			
Totaux	6'666'600.--	4'401'500.--	5'446'032.--	5'276'008.--	5'603'781.--	4'968'615.--

Suite à la nouvelle réévaluation (octobre 2006) de la facture sociale pour 2006, celle-ci se montera à Fr. 5'245'384.-- par rapport au Fr. 4'401'500.-- du budget voté.

